

Conditions d'admission

Programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales

Juin 2016

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Coordination et rédaction

Direction de l'enseignement collégial
Direction générale de l'enseignement collégial
Secteur de l'enseignement supérieur

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour obtenir plus d'information :

Renseignements généraux
Direction des communications
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Téléphone : 418 643-7095
Ligne sans frais : 1 866 747-6626

Ce document est accessible sur le site Web
du Ministère au www.education.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2016

ISSN 2291-1952 (En ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Mises à jour du document

Juin 2016

Ajustements apportés à la section II :

- page 5 : ajustements aux conditions particulières d'admission des programmes 200.Z0, 300.Z0, 500.Z0 et 700.Z0 (à compter de l'automne 2016);
- page 11 : remplacement du programme 140.B0 par le programme 140.C0 (obligatoire à compter de l'automne 2017).

Avril 2016

Modifications apportées à la section II :

- page 5 : ajout des programmes 500.Z0 et 700.Z0 (à compter de l'automne 2016);
- page 9 : actualisation du programme 248.D0 (nouvelles CPA à compter de l'automne 2016);
- page 9 : remplacement du programme 241.12 par le programme 241.B0;
- page 10 : modification du titre du programme 574.A0;
- page 10 : actualisation du programme 248.B0 (nouvelles CPA à compter de l'automne 2016);
- page 11 : remplacement du programme 142.B0 par le programme 142.F0 (à compter de l'automne 2016);
- page 11 : actualisation du programme 144.A0 (à compter de l'automne 2016).

Modifications apportées à l'annexe II :

- page 22 : ajout de combinaisons de codes de cours actifs de la FGA;
- page 34 : ajout de combinaisons de codes de cours actifs de la FGA;
- page 35 : ajout de codes de cours actifs de la FGA;
- page 39 : ajout de combinaisons de codes de cours actifs et inactifs de la FGA;
- page 40 : ajout de combinaisons de codes de cours actifs et inactifs de la FGA;
- page 44 : ajout d'une combinaison de codes de cours actifs de la FGA;
- page 45 : ajout de combinaisons de codes de cours actifs de la FGA;
- page 46 : ajout de combinaisons de codes de cours actifs de la FGA;
- page 51 : ajout d'une combinaison de codes de cours inactifs de la FGA;
- page 53 : ajout d'une combinaison de codes de cours actifs de la FGA;
- page 54 : ajout de combinaisons de codes de cours actifs de la FGA;
- page 55 : ajout de combinaisons de codes de cours actifs de la FGA.

Table des matières

Section I	Conditions générales d'admission	1
Section II	Conditions particulières d'admission.....	4
Section III	Autres conditions d'admission	13
Annexe I	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir les conditions générales et particulières d'admission	15
Annexe II	Liste des codes de cours de Charlemagne de la formation générale des jeunes et de la formation générale des adultes .	19
Annexe III	Exigences en vigueur pour l'obtention du diplôme d'études secondaires	64

Section I

Conditions générales d'admission

Règlement sur le régime des études collégiales (Chapitre C-29, r.4).

2. Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études secondaires qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par le ministre.

Le ministre peut rendre obligatoires des activités de mise à niveau lorsque le titulaire du diplôme d'études secondaires n'a pas accumulé le nombre d'unités alloué par le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* ou par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* pour l'apprentissage des matières suivantes :

- 1^o langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 2^o langue seconde de la 5^e secondaire;
- 3^o mathématique de la 4^e secondaire;
- 4^o science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5^o histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire.

Le ministre peut également rendre obligatoires des activités de mise à niveau particulières en fonction des unités que le titulaire du diplôme d'études secondaires a accumulées dans le cadre de l'un ou l'autre des régimes pédagogiques mentionnés au deuxième alinéa.

Les activités de mise à niveau donnent droit au nombre d'unités déterminé par le ministre. Ces unités ne peuvent cependant être prises en compte pour l'obtention du diplôme d'études collégiales.

- 2.1 Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales, le titulaire du diplôme d'études professionnelles qui satisfait, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission au programme établies par le ministre et qui a accumulé le nombre d'unités alloué par le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* ou par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* pour l'apprentissage des matières suivantes :

- 1^o langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 2^o langue seconde de la 5^e secondaire;
- 3^o mathématique de la 4^e secondaire.

Est admissible à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales désigné par le ministre, le titulaire du diplôme d'études professionnelles qui satisfait aux conditions établies par le ministre. Ces conditions sont établies, pour chaque programme d'études, en fonction de la formation professionnelle acquise à l'ordre d'enseignement secondaire, de manière à assurer la continuité de la formation.

- 2.2 Malgré les articles 2 et 2.1, un collège peut admettre à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui possède une formation qu'il juge équivalente.

Un collège peut également admettre à un tel programme d'études la personne qui possède une formation et une expérience qu'il juge suffisantes et qui a interrompu ses études à temps plein pendant une période cumulative d'au moins 36 mois.

Le collège peut, dans ces cas, rendre obligatoires des activités de mise à niveau que peut déterminer le ministre.

- 2.3 Un collège peut admettre sous condition à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales la personne qui, n'ayant pas accumulé toutes les unités requises par le *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* ou par le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes* pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, s'engage à accumuler les unités manquantes durant sa première session.

Il en est de même lorsque le titulaire du diplôme d'études professionnelles n'a pas accumulé toutes les unités allouées pour l'apprentissage des matières mentionnées aux paragraphes 1^o à 3^o du premier alinéa de l'article 2.1.

Toutefois, ne peut être admise sous condition, la personne qui doit accumuler plus de 6 unités manquantes ou qui, ayant déjà été admise sous condition, a fait défaut de respecter ses engagements.

Notes :

CEES

Le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES) est reconnu équivalent au diplôme d'études secondaires (DES) pour l'admission à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales. Le titulaire du CEES est réputé satisfaire aux conditions générales d'admission énoncées à l'article 2 du RREC, à l'exception de celle en langue seconde de la 5^e secondaire.

Les personnes ayant réussi les tests GED dans une autre province canadienne ou aux États-Unis, sont admissibles sur la base de la formation jugée équivalente (premier alinéa de l'article 2.2 du RREC), puisque les tests sont définis sur une base correspondante partout en Amérique du Nord et sont administrés par une autorité centrale à Washington. Pour l'analyse du dossier de chaque candidat, l'établissement devra se référer au « GED report » dans lequel sont consignées les informations relatives aux tests passés et réussis.

Puisque le CEES et les tests GED n'attestent pas d'un niveau de maîtrise en langue seconde, le collège pourra demander la réussite d'un cours de mise à niveau en langue seconde, en application du troisième alinéa de l'article 2 ou du troisième alinéa de l'article 2.2 du RREC, dans le cas où un candidat ne maîtriserait pas celle-ci suffisamment pour réussir ses études collégiales.

Mise à niveau

Les objectifs et standards des activités de mise à niveau peuvent être consultés sur le site Internet du Ministère :

<http://www.education.gouv.qc.ca/colleges/etudiants-au-collegial/formation-collegiale/autres-formations/>

Section II

Conditions particulières d'admission

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹								
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Conditions en lien avec l'ancien curriculum du secondaire ⁶
PROGRAMMES D'ÉTUDES PRÉUNIVERSITAIRES										
200.B0	Sciences de la nature				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534
200.D0	Sciences de la nature (formation générale enrichie en langue seconde - expérimentation)				X			X	X	
200.Z0	Sciences de la nature – cheminement du baccalauréat international				X			X	X	
200.C0	Sciences informatiques et mathématiques (expérimentation)				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534
300.A0	Sciences humaines									Mathématique 416 ⁹
300.B0	Sciences humaines – Premières Nations	X			X ⁸					Mathématique 526 ⁸
300.C0	Sciences humaines (formation générale enrichie en langue seconde - expérimentation)									
300.Z0	Sciences humaines – cheminement du baccalauréat international			X ou X	X ¹⁰					
500.A1	Arts, lettres et communication									
500.Z0	Arts, lettres et communication – cheminement du baccalauréat international			X ou X	X ¹⁰					
501.A0	Musique									
506.A0	Danse									
510.A0	Arts visuels									
700.A0	Sciences, lettres et arts				X			X	X	Mathématique 536 Chimie 534 Physique 534
700.B0	Histoire et civilisation	X			X ⁸					Mathématique 416 ⁹ Mathématique 526 ⁸
700.Z0	Cheminement multidisciplinaire du baccalauréat international			X ou X	X ¹¹		X			

¹ S'ajoutent aux conditions de la section I. L'annexe I fournit une liste des cours dont la réussite permet de remplir ces conditions. L'annexe II indique les correspondances des codes de cours actifs et inactifs pour les secteurs des jeunes et des adultes.

² Mathématique, séquence Culture, société et technique

³ Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles

⁴ Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire

⁵ Science et technologie de l'environnement ou Science et environnement de la 4^e secondaire

⁶ Un élève qui remplit ces conditions remplit les conditions particulières d'admission du programme.

⁷ Lorsque des conditions sont précisées sous cette colonne, elles s'ajoutent aux conditions générales d'admission et, le cas échéant, aux conditions particulières d'admission.

⁸ Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs 022X, 022Y et 022Z du programme.

⁹ Le collège peut imposer une formation d'appoint en mathématique pour les élèves n'ayant réussi que Mathématique 416.

¹⁰ Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs 0043 et 0044 du baccalauréat international.

¹¹ Seulement pour les élèves visant l'atteinte des objectifs 0030, 0031, 0043 et 0044 du baccalauréat international.

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹								
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Conditions en lien avec l'ancien curriculum du secondaire ⁶
PROGRAMMES D'ÉTUDES TECHNIQUES										
Secteur 01 : Administration, commerce et informatique										
410.B0	Techniques de comptabilité et de gestion			X						Mathématique 436
410.C0	Conseil en assurances et en services financiers	X								Mathématique 436
410.D0	Gestion de commerces	X								Mathématique 436
410.E0	Administration générale ¹²									
412.A0	Techniques de bureautique : 2 voies de spécialisation									
420.A0	Techniques de l'informatique : 3 voies de spécialisation			X						Mathématique 526
Secteur 02 : Agriculture et pêches										
145.A0	Techniques de santé animale	X					X			Mathématique 514 Sciences physiques 436
152.B0	Gestion et technologies d'entreprise agricole									
153.A0	Technologie des productions animales	X								Mathématique 514
153.B0	Technologie de la production horticole et de l'environnement : 4 voies de spécialisation	X								Mathématique 514
153.C0	Paysage et commercialisation en horticulture ornementale : 3 voies de spécialisation	X								Mathématique 514
153.D0	Technologie du génie agromécanique	X								Mathématique 514
155.A0	Techniques équines : 4 voies de spécialisation									
231.A0	Techniques d'aquaculture	X					X			Mathématique 426 Sciences physiques 436
231.B0	Technologie de la transformation des produits aquatiques	X					X			Mathématique 426 Sciences physiques 436

¹² Avoir réussi TS ou SN de la 4^e secondaire pour l'admission dans le module en comptabilité; avoir réussi TS ou SN de la 5^e secondaire pour l'admission dans le module en informatique.

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Conditions en lien avec l'ancien curriculum du secondaire ⁶	Autres ⁷
Secteur 03 : Alimentation et tourisme											
154.A0	Technologie des procédés et de la qualité des aliments			X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
414.A0	Techniques de tourisme : 3 voies de spécialisation	X								Mathématique 514	
414.B0	Techniques du tourisme d'aventure										
430.A0	Techniques de gestion hôtelière	X								Mathématique 426	
430.B0	Gestion d'un établissement de restauration	X								Mathématique 426	
Secteur 04 : Arts											
551.A0	Techniques professionnelles de musique et chanson : 3 voies de spécialisation										
551.B0	Technologies sonores										
561.A0	Théâtre - Production : 3 voies de spécialisation										
561.B0	Danse - Interprétation : 2 voies de spécialisation										X ¹³
561.C0	Interprétation théâtrale										
561.D0	Arts du cirque : 2 voies de spécialisation										
570.C0	Techniques de design industriel	X				X				Mathématique 436 Physique 534	
570.D0	Techniques de design de présentation										
570.E0	Techniques de design d'intérieur										
570.F0	Photographie										
573.A0	Techniques de métiers d'art : 9 voies de spécialisation										
Secteur 05 : Bois et matériaux connexes											
233.B0	Techniques du meuble et d'ébénisterie : 2 voies de spécialisation	X								Mathématique 514	

¹³ Selon la voie de spécialisation, avoir réussi les cours de la 5^e secondaire des programmes Arts-études en danse classique ou en danse contemporaine, ou posséder une formation jugée équivalente.

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹								
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Conditions en lien avec l'ancien curriculum du secondaire ⁶
Secteur 06 : Chimie et biologie										
210.A0	Techniques de laboratoire : 2 voies de spécialisation				X			X		Mathématique 526 Chimie 534 Physique 534
210.B0	Techniques de procédés chimiques			X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436
210.C0	Techniques de génie chimique				X			X	X	Mathématique 526 Chimie 534 Physique 534
260.A0	Assainissement de l'eau			X			X			Mathématique 526 Sciences physiques 436
260.B0	Environnement, hygiène et sécurité au travail			X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436
Secteur 07 : Bâtiment et travaux publics										
221.A0	Technologie de l'architecture			X		X				Mathématique 436 Sciences physiques 436
221.B0	Technologie du génie civil				X		X			Mathématique 526 Sciences physiques 436
221.C0	Technologie de la mécanique du bâtiment			X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436
221.D0	Technologie de l'estimation et de l'évaluation en bâtiment : 2 voies de spécialisation	X					X			Mathématique 436 Sciences physiques 436
230.A0	Technologie de la géomatique : 2 voies de spécialisation			X						Mathématique 436
311.A0	Techniques de sécurité incendie									X ¹⁴
Secteur 08 : Environnement et aménagement du territoire										
145.B0	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique			X ou X						Mathématique 426
145.C0	Techniques de bioécologie				X			X		Mathématique 436 Chimie 534
147.A0	Techniques du milieu naturel : 4 voies de spécialisation	X					X			Mathématique 426 Sciences physiques 436
222.A0	Techniques d'aménagement et d'urbanisme			X ou X						Mathématique 426

¹⁴ DEP Intervention en sécurité incendie.

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Conditions en lien avec l'ancien curriculum du secondaire ⁶	Autres ⁷
Secteur 09 : Électrotechnique											
243.A0	Technologie de systèmes ordinés			X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
243.B0	Technologie de l'électronique : 3 voies de spécialisation			X		X				Mathématique 436 Sciences physiques 436	
243.C0	Technologie de l'électronique industrielle			X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
244.A0	Technologie du génie physique				X		X			Mathématique 526 Physique 534	
280.D0	Techniques d'avionique				X				X	Mathématique 526 Physique 534	
Secteur 10 : Entretien d'équipement motorisé											
248.D0	Techniques de génie mécanique de marine			X			X				
280.C0	Techniques de maintenance d'aéronefs				X				X	Mathématique 526 Physique 534	
Secteur 11 : Fabrication mécanique											
235.B0	Technologie du génie industriel			X						Mathématique 436	
235.C0	Technologie de la production pharmaceutique			X						Mathématique 436	
241.A0	Techniques de génie mécanique			X					X	Mathématique 526 Physique 534	
241.B0	Techniques de la plasturgie			X			X				
241.C0	Techniques de transformation des matériaux composites			X						Mathématique 426	
248.A0	Technologie de l'architecture navale			X						Mathématique 436	
280.B0	Techniques de génie aérospatial				X				X	Mathématique 526 Physique 534	
Secteur 12 : Foresterie et papier											
190.A0	Technologie de la transformation des produits forestiers	X								Mathématique 514	
190.B0	Technologie forestière										
232.A0	Technologies des pâtes et papiers				X			X	X	Mathématique 526 Chimie 534 Physique 534	

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹									
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Conditions en lien avec l'ancien curriculum du secondaire ⁶	Autres ⁷
Secteur 13 : Communication et documentation											
393.A0	Techniques de la documentation										
570.G0	Graphisme										
570.B0	Techniques de muséologie										
574.A0	Illustration et Dessin animé : 2 voies de spécialisation										
574.B0	Techniques d'animation 3D et de synthèse d'images										
581.D0	Infographie en prémédia										
581.B0	Techniques de l'impression										
581.C0	Gestion de projet en communications graphiques										
582.A1	Techniques d'intégration multimédia										
589.A0	Techniques de production et de postproduction télévisuelles : 2 voies de spécialisation										
589.B0	Techniques de communication dans les médias : 3 voies de spécialisation										
Secteur 14 : Mécanique d'entretien											
241.D0	Technologie de maintenance industrielle			X					X	Mathématique 526 Physique 534	
Secteur 15 : Mines et travaux de chantier											
271.A0	Technologie minérale : 3 voies de spécialisation			X			X			Mathématique 436 Sciences physiques 436	
Secteur 16 : Métallurgie											
270.A0	Technologie du génie métallurgique : 3 voies de spécialisation				X		X			Mathématique 526 Physique 534	
Secteur 17 : Transport											
248.B0	Navigation			X			X				
280.A0	Techniques de pilotage d'aéronefs : 3 voies de spécialisation				X				X	Mathématique 536 Physique 534	
410.A0	Techniques de la logistique du transport			X						Mathématique 436	

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹								
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Conditions en lien avec l'ancien curriculum du secondaire ⁶
Secteur 18 : Cuir, textile et habillement										
571.A0	Design de mode									
571.B0	Gestion de la production du vêtement		X						Mathématique 426	
571.C0	Commercialisation de la mode									
Secteur 19 : Santé										
110.A0	Techniques de prothèses dentaires					X			Sciences physiques 436	
110.B0	Techniques de denturologie							X	Physique 534	
111.A0	Techniques d'hygiène dentaire						X		Chimie 534 Physique 534	
112.A0	Acupuncture					X			Sciences physiques 436	
120.A0	Techniques de diététique					X			Sciences physiques 436	
140.A0	Techniques d'électrophysiologie médicale	X				X			Mathématique 436 Physique 534	
140.B0	Technologie d'analyses biomédicales			X			X		Mathématique 526 Chimie 534 Physique 534	
140.C0	Technologie d'analyses biomédicales			X ou X			X	X		
141.A0	Techniques d'inhalothérapie			X			X		Mathématique 436 Chimie 534	
142.A0	Technologie de radiodiagnostic			X			X		Mathématique 436 Sciences physiques 436	
142.C0	Technologie de radio-oncologie				X		X		Mathématique 526 Sciences physiques 436	
142.F0	Technologie de médecine nucléaire				X		X			
144.A0	Techniques de physiothérapie	X						X		
144.B0	Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques									
160.A0	Techniques d'orthèses visuelles				X			X	Mathématique 436 Chimie 534 Physique 534	

Programmes d'études		Conditions particulières d'admission aux études collégiales ¹								
		CST ² 4 ^e	CST ² 5 ^e	TS ou SN ³ 4 ^e	TS ou SN ³ 5 ^e	ST ou ATS ⁴ 4 ^e	STE ou SE ⁵ 4 ^e	Chimie 5 ^e	Phys. 5 ^e	Conditions en lien avec l'ancien curriculum du secondaire ⁶
Secteur 19 : Santé (suite)										
160.B0	Audioprothèse				X			X	Mathématique 536 Physique 534	
171.A0	Techniques de thanatologie					X			Sciences physiques 436	
180.A0	Soins infirmiers					X	X ¹⁵		Sciences physiques 436 Chimie 534 ¹⁵	
180.B0	Soins infirmiers					X	X ¹⁵		Sciences physiques 436 Chimie 534 ¹⁵	X ¹⁶
181.A0	Soins préhospitaliers d'urgence									
411.A0	Archives médicales	X							Mathématique 514	
Secteur 20 : Services sociaux, éducatifs et juridiques										
310.A0	Techniques policières	X							Mathématique 514	
310.B0	Techniques d'intervention en délinquance									
310.C0	Techniques juridiques	X							Mathématique 514	
322.A0	Techniques d'éducation à l'enfance									
351.A0	Techniques d'éducation spécialisée									
384.A0	Techniques de recherche sociale	X							Mathématique 514	
388.A0	Techniques de travail social									
391.A0	Techniques d'intervention en loisir									

¹⁵ Condition particulière d'admission en vigueur à compter de l'automne 2018. Entre-temps, pour les élèves qui ne remplissent pas cette condition, les collèges offriront une formation en chimie adaptée aux besoins du programme d'études.

¹⁶ DEP Santé, assistance et soins infirmiers.

Section III

Autres conditions d'admission

Règlement sur le régime des études collégiales (Chapitre C-29, r.4).

3. Un collège ne peut subordonner l'admissibilité à un programme d'études conduisant au diplôme d'études collégiales à la réussite de cours spécifiques de l'enseignement secondaire autres que ceux requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires ou du diplôme d'études professionnelles, ceux prévus pour l'apprentissage des matières visées, selon le cas, aux paragraphes 1^o à 5^o du deuxième alinéa de l'article 2 ou aux paragraphes 1^o à 3^o du premier alinéa de l'article 2.1¹ ou ceux exigés à titre de conditions particulières d'admission à un programme d'études établies par le ministre².

Un collège peut toutefois rendre obligatoires des activités de mise à niveau que peut déterminer le ministre.

Les activités de mise à niveau donnent droit au nombre d'unités déterminé par le ministre. Ces unités ne peuvent cependant être prises en compte pour l'obtention du diplôme d'études collégiales.

¹ Voir la section I du présent document.

² Voir la section II du présent document.

Annexe I

**Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir
les conditions générales et particulières d'admission**

Conditions GÉNÉRALES d'admission	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir la condition
Français, langue d'enseignement de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire (renouveau pédagogique ou ancien curriculum)
Anglais, langue d'enseignement de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Anglais, langue d'enseignement de la 5^e secondaire (renouveau pédagogique ou ancien curriculum)
Français, langue seconde de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Français, langue seconde de la 5^e secondaire (renouveau pédagogique ou ancien curriculum)
Anglais, langue seconde de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Anglais, langue seconde de la 5^e secondaire (renouveau pédagogique ou ancien curriculum)
Histoire et éducation à la citoyenneté de la 4 ^e secondaire (Domaine de l'univers social)	<ul style="list-style-type: none"> • Histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire • Histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire • Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes : géographie, histoire, sciences humaines ou sciences économiques.
Mathématique de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 4^e secondaire • Mathématique 416, 426 ou 436 • Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5^e secondaire • Mathématique 514, 526 ou 536 • Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études en mathématique établi par le ministre.
Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Science et technologie de la 4^e secondaire • Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire • Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Science et environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ou 436 • Chimie de la 5^e secondaire • Physique de la 5^e secondaire • Chimie 534 • Physique 534 • Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes : biologie, chimie, physique, science et technologie ou sciences physiques.

Conditions PARTICULIÈRES d'admission	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir la condition
Science et technologie ou Applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Science et technologie de la 4^e secondaire • Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Chimie de la 5^e secondaire • Physique de la 5^e secondaire • Chimie 534 • Physique 534
Science et technologie de l'environnement ou Science et environnement de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Science et technologie ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Science et technologie ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Applications technologiques et scientifiques ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Applications technologiques et scientifiques ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 416 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire • Sciences physiques 436 ET Science et environnement de la 4^e secondaire • Chimie de la 5^e secondaire • Physique de la 5^e secondaire • Chimie 534 • Physique 534
Sciences physiques 436	<ul style="list-style-type: none"> • Sciences physiques 436 • Chimie de la 5^e secondaire • Physique de la 5^e secondaire • Chimie 534 • Physique 534
Chimie de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Chimie de la 5^e secondaire
Physique de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Physique de la 5^e secondaire
Chimie 534	<ul style="list-style-type: none"> • Chimie 534
Physique 534	<ul style="list-style-type: none"> • Physique 534

Conditions PARTICULIÈRES d'admission	Programmes du secondaire dont la réussite permet de remplir la condition
Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5^e secondaire
Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles de la 4 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 4^e secondaire • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5^e secondaire
Mathématique 416	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 416 • Mathématique 426 • Mathématique 436 • Mathématique 514 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 426	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 426 • Mathématique 436 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 436	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 436 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Culture, société et technique de la 5^e secondaire
Mathématique, séquence Technico-sciences ou séquence Sciences naturelles de la 5 ^e secondaire	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique, séquence Technico-sciences de la 5^e secondaire • Mathématique, séquence Sciences naturelles de la 5^e secondaire
Mathématique 514	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 426 • Mathématique 436 • Mathématique 514 • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 526	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 526 • Mathématique 536
Mathématique 536	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématique 536

Annexe II

**Liste des codes de cours de Charlemagne
de la formation générale des jeunes
et de la formation générale des adultes**

**Direction de la sanction des études
du Secteur de l'éducation préscolaire
et de l'enseignement primaire et secondaire**

Table des matières

Légende	21
CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION	
Français, langue d'enseignement de la 5 ^e secondaire	22
English Language Arts de la 5 ^e secondaire	24
Anglais, langue seconde de la 5 ^e secondaire	26
Français, langue seconde de la 5 ^e secondaire	27
Histoire et éducation à la citoyenneté de la 4 ^e secondaire (Domaine de l'univers social)	29
Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire	30
Mathématique de la 4 ^e secondaire	31
PROGRAMMES LIÉS À DES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION	
Science et technologie de la 4 ^e secondaire (ST)	32
Applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire (ATS)	33
Science et technologie de l'environnement de la 4 ^e secondaire (STE)	34
Science et environnement de la 4 ^e secondaire (SE)	35
Sciences physiques 416	36
Sciences physiques 436	37
Chimie de la 5 ^e secondaire	39
Physique de la 5 ^e secondaire	40
Chimie 534	41
Physique 534	42
Mathématique : Culture, société et technique de la 4 ^e secondaire (CST4)	44
Mathématique : Technico-sciences de la 4 ^e secondaire (TS4)	45
Mathématique : Sciences naturelles de la 4 ^e secondaire (SN4)	46
Mathématique 416	47
Mathématique 426	48
Mathématique 436	51
Mathématique : Culture, société et technique de la 5 ^e secondaire (CST5)	53
Mathématique : Technico-sciences de la 5 ^e secondaire (TS5)	54
Mathématique : Sciences naturelles de la 5 ^e secondaire (SN5)	55
Mathématique 514	56
Mathématique 526	57
Mathématique 536	59
AUTRES PROGRAMMES LIÉS À DES EXIGENCES DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES SELON LE RÉGIME J5	
Arts de la 4 ^e secondaire	61
Éthique et culture religieuse de la 5 ^e secondaire	62
Éducation physique et à la santé de la 5 ^e secondaire	63

Légende

- COURS ACTIF** Le code réfère à un cours appartenant à un programme en vigueur :
– code à six chiffres, pour le secteur des jeunes (exemple : 087404);
– code alphanumérique, pour le secteur des adultes (exemple : HIS40162).
- COURS INACTIF** Le code réfère à un cours appartenant à un programme en vigueur à une période antérieure à la période d'application du programme actuel.

VERSION ANGLAISE

Les codes de cours référant à la version anglaise n'apparaissent pas dans cette liste, mais ils doivent être considérés au même titre que les codes de la version francophone.

Au secteur des jeunes, la version anglaise d'un cours se reconnaît par l'addition de 500 aux trois premiers chiffres du code.

Exemple : Science et technologie 055404 devient 555404 pour la version anglaise du cours.

Au secteur des adultes, la version anglaise d'un cours se reconnaît par les trois lettres par lesquelles débute le code.

Exemple : HIS40162 devient HST40162 pour la version anglaise du cours.

COURS ENCADRÉS

L'encadrement rassemble les codes de cours de la formation générale des adultes (modules) dont le contenu équivaut à celui du cours correspondant à la formation générale des jeunes. La totalité des codes encadrés doit apparaître au relevé des apprentissages pour que l'équivalence existe.

Exemple :

SCP/PSC40102 SCP/PSC40112 SCP/PSC40122	ou	CHI/CHE40093 SCP/PSC40102 SCP/PSC40112
--	----	--

équivalent à Sciences physiques 436.

NOTE

Certains élèves ayant complété leur formation à des époques différentes ou au moment de la transition entre deux programmes peuvent avoir un dossier où se trouvent des cours provenant de deux encadrements. Une vérification auprès d'une personne compétente pourra être nécessaire pour confirmer l'équivalence.

QUESTIONS ET COMMENTAIRES À PROPOS DE CETTE ANNEXE

Direction de la sanction des études : 418 644-0905.

CONDITION GÉNÉRALE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Français, langue d'enseignement de la 5 ^e secondaire	132506 <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;"> 128556 Commissions scolaires conventionnées </div>	128536 128586 129522 129532 129536 129542 129552 129562 130512 130516 131062 131072 131562 131572 132586	FRA52012 FRA52021 FRA52032 FRA52041 FRA51411 FRA51422 FRA51433 FRA51411 ou FRA51422 FRA52012 FRA52021 FRA52032 FRA51411 FRA51422 FRA52012 FRA52021 FRA51411 ou FRA51422 FRA51433 FRA52032 FRA51433 FRA52032 FRA52041	FRA51211 FRA51221 FRA51233 FRA51241

CONDITION GÉNÉRALE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Français, langue d'enseignement de la 5^e secondaire (suite)		<p>JUMELER un cours de <i>Compréhension de texte :</i></p> <p>129011 129513 131011 131012 131013 131021 131022 131023 131031 131032 131033</p> <p>ET un cours d'<i>Expression :</i></p> <p>129013 129511 131511 131512 131513 131521 131522 131523 131531 131532 131533</p>		<p>Un minimum de 6 unités réussies parmi les cours de la formation générale des adultes cités précédemment et les cours suivants :</p> <p>FRA50943 ADM04093 FRA50953 ADM04104 FRA50963 ADM04113 FRA50973 ADM04124 FRA50983 ADM04133 FRA50993 ADM04153 FRA51003 ADM04163 FRA51013 ADM04173 FRA51023 ADM04183 FRA51034 ADM04193 FRA51044 ADM54803 FRA51054 ADM54813 FRA51064 ADM54823 FRA51153 ADM54833 FRA51163 ADM54843 FRA51173 ADM54853 FRA51183 ADM54863 FRA51193 ADM54873 LAN50653 ADM54893 LAN50663 ADM54903 ADM54913 445674 ADM54923 445684 ADM54933 445694 ADM54943 445704 ADM54953 445714 ADM54963 447054 ADM54973 447145 447194 447225 468354</p>

CONDITION GÉNÉRALE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES		
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	
English Language Arts de la 5 ^e secondaire	612536 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> 630586 Commissions scolaires conventionnées </div>	628522 628526 630512 630516 630596 631082 631512 631516 631522 631526 631532 631536 631562 631582 631592 632506 630596	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> ENG51011 ENG51022 ENG51033 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> ENG51011 ENG51022 ENG50623 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> ENG51033 ENG50613 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> ENG50613 ENG50623 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> ENG50613 ENG51363 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> ENG50623 ENG51353 </div>	ENG51336 ENG51346	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> ENG51293 ENG51303 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> ENG51313 ENG51323 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> ENG51353 ENG51363 </div>

CONDITION GÉNÉRALE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
English Language Arts de la 5 ^e secondaire (suite)			Un minimum de 6 unités réussies parmi les cours de la formation générale des adultes cités précédemment et les cours suivants : COM04093 ENG51373 COM04104 ENG51383 COM04113 ENG51393 COM04124 ENG51403 COM04153 ENG51413 COM04163 ENG51423 COM04173 COM04183 945674 COM04193 945684 COM54983 945694 COM54993 945704 COM55003 945714 COM55013 947054 COM55023 947145 COM55033 947194 COM55043 947225 COM55053 968354 COM55063	

CONDITION GÉNÉRALE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES		
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	
Anglais, langue seconde de la 5 ^e secondaire	134504 136506 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> KE1 5014 Commissions scolaires conventionnées </div>	134512 134514 134594 135062 135512 135532 135552 135562 135572 136524 136584 156544	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;"> ANG51012 ANG51021 ANG51031 </div> ANG55546	ANG50466 ANG50476 ANG50486 ANG50526 ANG50536 ANG50546 ANG50566 ANG50606	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> ANG50613 ANG50623 </div>

CONDITION GÉNÉRALE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES		
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	
Français, langue seconde de la 5 ^e secondaire	634504 635506 <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> KF1 5014 Commissions scolaires conventionnées </div>	634512 634514 634594 635082 635092 635582 635592 635594 636544	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> FRE51011 FRE51021 FRE51032 </div> FRE50916 LAN50714	FRE50646 FRE50656 FRE50666 FRE506712 FRE50686 FRE50696 FRE50706 FRE50746	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> FRE50723 FRE50733 </div>

CONDITION GÉNÉRALE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Français, langue seconde de la 5 ^e secondaire (suite)		<p>JUMELER</p> <p>un cours d'<i>Écrit</i> :</p> <p>633021 633022 635011 635012 635021 635022 635031 635032 635041 635042 635052 635062 635072 636012</p> <p>ET</p> <p>un cours d'<i>Oral</i> :</p> <p>633521 633522 635511 635512 635521 635522 635531 635532 635541 635542 635552 635562 635572 636512</p>		

CONDITION GÉNÉRALE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire (Domaine de l'univers social)	087404 KF44214 Commissions scolaires conventionnées	085412 085414 085445 086412 086414 086471 086494 086971 586422 586424	Un minimum de 4 unités réussies de la 4 ^e ou de la 5 ^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes : géographie, histoire, sciences humaines ou sciences économiques. Les cours admissibles doivent avoir la valeur « USO – Univers social » pour le champ « Domaine » au cadre pédagogique de Charlemagne.	

CONDITION GÉNÉRALE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire	<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes :</p> <p><i>Science et technologie de la 4^e secondaire</i> <i>Applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire</i> <i>Science et technologie de l'environnement de la 4^e secondaire</i> <i>Science et environnement de la 4^e secondaire</i> <i>Sciences physiques 416</i> <i>Sciences physiques 436</i> <i>Chimie de la 5^e secondaire</i> <i>Physique de la 5^e secondaire</i> <i>Chimie 534</i> <i>Physique 534</i></p>		<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études établi par le ministre dans l'une ou l'autre des matières suivantes : biologie, chimie, physique, science et technologie ou sciences physiques.</p> <p>Les cours admissibles doivent avoir, pour le champ « Type de cours » au cadre pédagogique de Charlemagne, l'une ou l'autre des valeurs suivantes :</p> <p>« BI – Biologie »; « CH – Chimie »; « PH – Physique »; « ST – Science et technologie »; « SP – Sciences physiques ».</p>	

CONDITION GÉNÉRALE D'ADMISSION	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique de la 4^e secondaire	<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études en mathématique établi par le ministre :</p> <p><i>Mathématique : Culture, société et technique de la 4^e secondaire</i> <i>Mathématique : Technico-sciences de la 4^e secondaire</i> <i>Mathématique : Sciences naturelles de la 4^e secondaire</i> <i>Mathématique 416</i> <i>Mathématique 426</i> <i>Mathématique 436</i> <i>Mathématique : Culture, société et technique de la 5^e secondaire</i> <i>Mathématique : Technico-sciences de la 5^e secondaire</i> <i>Mathématique : Sciences naturelles de la 5^e secondaire</i> <i>Mathématique 514</i> <i>Mathématique 526</i> <i>Mathématique 536</i></p>		<p>Un minimum de 4 unités réussies de la 4^e ou de la 5^e secondaire liées à des cours qui appartiennent à un programme d'études en mathématique établi par le ministre.</p> <p>Les cours admissibles doivent avoir, pour le champ « Type de cours » au cadre pédagogique de Charlemagne, l'une ou l'autre des valeurs suivantes :</p> <p>« MJ – Mathématique jeune »; « M1 – Math. adulte avant 1996 »; « M2 – Math. adulte après 1996 ».</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Science et technologie de la 4 ^e secondaire (ST)	055444	055404	SCT/TSC40612 SCT/TSC40622 SCP/PSC40112 SCT/TSC40622 SCP40113 SCT/TSC40622 PHY/PHS50213 SCT/TSC40622 PHY50243 SCT/TSC40622	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Applications technologiques et scientifiques de la 4 ^e secondaire (ATS)	057416	057406	SCT/TSC40612 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632 SCP/PSC40112 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632 SCP40113 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632 PHY/PHS50213 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632 PHY50243 SCT/TSC40622 SCT/TSC40632	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Science et technologie de l'environnement de la 4 ^e secondaire (STE)	058404		SCT/TSC40632 SCT/TSC40642	SCT/TSC40632 SCP/PSC40122

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Science et environnement de la 4 ^e secondaire (SE)	058402		SCT/TSC40642 SCP/PSC40122 SCP40123	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Sciences physiques 416		055412 055414 055422 055424 056414 056416 056486 056496 057496	NOTE Il n'existe pas de programme de la formation générale des adultes correspondant à <i>Sciences physiques 416</i> . La combinaison des cours SCP/PSC40102, SCP/PSC40112 et SCP/PSC40122 correspond à <i>Sciences physiques 436</i> .	Un minimum de 6 unités réussies parmi les disciplines ou les combinaisons de disciplines suivantes : – sciences physiques (SCP/PSC); – sciences physiques (SCP/PSC) et physique (PHY/PHS); – sciences physiques (SCP/PSC) et chimie (CHI/CHE); – physique (PHY/PHS) et chimie (CHI/CHE). NOTE Les cours admissibles pour ces combinaisons sont : SCP/PSC40133 SCP/PSC40163 SCP/PSC40173 SCP/PSC40183 PHY/PHS40103 PHY/PHS40113 PHY/PHS40133 PHY/PHS40143 ainsi que tous les cours mentionnés pour <i>Sciences physiques 436</i> , <i>Chimie 534</i> et <i>Physique 534</i> .

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Sciences physiques 436		056434 056436 056534 056416 056430 056430 056486 057430 057496	SCP/PSC40102 SCP/PSC40112 SCP/PSC40122 <i>Science et technologie de la 4e secondaire (ST)</i> OU <i>Applications technologiques et scientifiques de la 4e secondaire (ATS)</i> OU <i>Sciences physiques 416</i> <hr/> ET <hr/> SCP/PSC40122	SCP40103 SCP40113 SCP40123 <i>Sciences physiques 416</i> ET CHI/CHE40093

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Sciences physiques 436 (suite)		<p>JUMELER un cours de <i>Chimie</i> : 051432 051441 051442 051444 051452 051462 051464 051552 051562 051564</p> <p>ET un cours de <i>Physique</i> : 053412 053414 053532 053534 054422 054424 054432 054434 054441 054442 054452 054454 054512 554514* 054522 054524 054534 054552 054554</p>	CHI/CHE40093 ou CHI/CHE40103 ou CHI40113 ou un cours inactif de <i>Chimie</i> de la formation générale des jeunes mentionné sur la présente page ou un cours actif ou inactif de <i>Chimie</i> de la formation générale des adultes mentionné à la condition Chimie 534 ou Chimie de 5 ^e secondaire	<hr/> <p>ET</p> <p>SCP/PSC40102 ou SCP40103 SCP/PSC40112 ou SCP 40113</p> <hr/> <p>PHY/PHS50213 ou PHY50243 ou PHY/PHS50283 ou un cours inactif de <i>Physique</i> de la formation générale des jeunes mentionné sur la présente page ou un cours actif ou inactif de <i>Physique</i> de la formation générale des adultes mentionné à la condition Physique 534 ou Physique de 5e secondaire</p> <hr/> <p>ET</p> <p>SCP/PSC40102 ou SCP 40103 SCP/PSC40122 ou SCP 40123</p>

* code anglophone seulement

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Chimie de la 5^e secondaire	051504		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> CHI/CHE50612 CHI/CHE50622 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 10px;"> CHI/CHE50612 <hr/> ET <hr/> CHI/CHE50253 ou CHI50283 ou CHI/CHE50313 ou CHI/CHE50432 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 10px; margin-top: 10px;"> CHI/CHE50622 <hr/> ET <hr/> CHI/CHE50243 ou CHI50273 ou CHI/CHE50303 ou CHI/CHE50412 ou CHI/CHE50422 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Physique de la 5 ^e secondaire	053504		<p>PHY/PHS50612 PHY/PHS50622</p> <p>PHY/PHS50612</p> <p>ET</p> <p>PHY/PHS50193 ou PHY50233 ou PHY/PHS50263 ou PHY/PHS50432</p> <p>PHY/PHS50622</p> <p>ET</p> <p>PHY/PHS40123 ou PHY/PHS50183 ou PHY/PHS50203 ou PHY50223 ou PHY/PHS50253 ou PHY/PHS50273 ou PHY/PHS50343 ou PHY/PHS50412 ou PHY/PHS50422</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Chimie 534		051522 051534 051552 051562 051564 051584	CHI/CHE50412 CHI/CHE50422 CHI/CHE50432	JUMELER un des cours suivants : CHI/CHE50243 CHI50273 CHI/CHE50303 ET un des cours suivants : CHI/CHE50253 CHI50283 CHI/CHE50313

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Physique 534		053532 053534 054422 054424 054432 054434 054452 054454 054522 054524 054534 054552 054554 054584	PHY/PHS50412 PHY/PHS50422 PHY/PHS50432	JUMELER 3 COURS PROVENANT DE 3 DES 4 BLOCS SUIVANTS : <i>Optique</i> PHY/PHS40123 PHY/PHS50203 PHY/PHS50273 PHY/PHS50343 <i>Mécanique I</i> PHY/PHS50183 PHY50223 PHY/PHS50253 <i>Mécanique II</i> PHY/PHS50193 PHY50233 PHY/PHS50263 <i>Électricité</i> PHY/PHS50213 PHY50243 PHY/PHS50283

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Physique 534 (suite)			Un cours inactif d' <i>Optique</i> PHY/PHS50422 PHY/PHS50432	Un cours inactif de <i>Mécanique I</i> PHY/PHS50412 PHY/PHS50432

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Culture, société et technique de la 4 ^e secondaire (CST4)	063414	063404	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH41511 MAT/MTH41521 MAT/MTH41532 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> MAT/MTH41511 ou 41612 ou 41712 <hr/> ET MAT/MTH41521 ou 41622 ou 41722 <hr/> ET MAT/MTH41532 ou 41632 ou 41732 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Technico-sciences de la 4 ^e secondaire (TS4)	064426	064406	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH41612 MAT/MTH41622 MAT/MTH41632 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <u>MAT/MTH41612 ou 41712</u> <u>ET</u> <u>MAT/MTH41622 ou 41722</u> <u>ET</u> <u>MAT/MTH41632 ou 41532</u> <u>ou 41732</u> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> Mathématique CST4 MAT/MTH41612 MAT/MTH41622 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Sciences naturelles de la 4 ^e secondaire (SN4)	065426	065406	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH41712 MAT/MTH41722 MAT/MTH41732 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> MAT/MTH41712 ou 41612 ET MAT/MTH41722 ou 41622 ou 51021 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> ET MAT/MTH41732 ou 41532 ou 41632 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> Mathématique CST4 MAT/MTH41712 MAT/MTH41722 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 416	KF2 4016 Commissions scolaires conventionnées	064412 064414 064416 066412 066414 066454 066462 066476 068416 067412 068412	MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042	MAT/MTH40652 ou 40653 OU 40533 ET MAT/MTH40661 ou 40662 ET MAT/MTH40672 ou 40673 OU 40533 ET MAT/MTH40681 ou 40682 MAT/MTH40523 MAT/MTH40533 MAT/MTH40543 MAT/MTH40523 ET MAT/MTH40533 ET MAT/MTH40661 ou 40662 ET MAT/MTH40681 ou 40682 MAT/MTH41012 ou 40672 ou 40673 ou 40533 ET MAT/MTH41021 ou 40661 ou 40662 ET MAT/MTH41031 ou 40681 ou 40682 ou 50553 ET MAT/MTH41042 ou 50842 ou 50843 ou 40643

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 426	<p>066486 Commissions scolaires conventionnées</p>	068426	<p>MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091</p> <p><i>Mathématique CST4</i></p> <p>MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091</p>	<p>MAT/MTH40652 ou 40653 OU 40533 ET MAT/MTH40661 ou 40662 ET MAT/MTH40672 ou 40673 OU 40533 ET MAT/MTH40681 ou 40682 ET MAT/MTH40581 ou 40582 OU 40523 ET MAT/MTH40601 ou 40602 ET MAT/MTH40612 ou 40613</p> <p><i>Mathématique 416</i></p> <p>ET MAT/MTH40581 ou 40582 OU 40523 ET MAT/MTH40601 ou 40602 ET MAT/MTH40612 ou 40613</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 426 (suite)			<p>MAT/MTH40523 MAT/MTH40533 MAT/MTH40543 MAT/MTH40601 MAT/MTH40612 MAT/MTH40661 MAT/MTH40681</p> <p>MAT/MTH40601 MAT/MTH40661 MAT/MTH40681 MAT/MTH50513</p> <p>068416 MAT/MTH41012 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091</p> <p>068514 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091</p> <p>064412 ou 064414 ou 064416 ou 066412 ou 066414 ou 066454 ou 066462</p> <hr/> <p>ET</p> <p>MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 426 (suite)			<p>MAT/MTH41012 OU 40672 OU 40673 OU 40533</p> <p>ET</p> <p>MAT/MTH41021 OU 40661 OU 40662</p> <p>ET</p> <p>MAT/MTH41031 OU 40681 OU 40682 OU 50553</p> <p>ET</p> <p>MAT/MTH41042 OU 50842 OU 50843 OU 40643</p> <p>ET</p> <p>MAT/MTH41051 OU 50801 OU 50802 OU 40543</p> <p>ET</p> <p>MAT/MTH41061</p> <p>OU [(40581 OU 40582) ET (40591 OU 40592)]</p> <p>OU (40523 ET 40543)</p> <p>ET</p> <p>MAT/MTH41071 OU 40601 OU 40602 OU 50523</p> <p>ET</p> <p>MAT/MTH41081 OU 50761 OU 50762 OU 50533</p> <p>ET</p> <p>MAT/MTH41091 OU 50781 OU 50782 OU 50543</p>	<p>MAT/MTH40523</p> <p>MAT/MTH40533</p> <p>MAT/MTH40543</p> <p>ET</p> <p>MAT/MTH41042 OU 50842 OU 50843 OU 40643</p> <p>MAT/MTH41071 OU 40601 OU 40602 OU 50523</p> <p>MAT/MTH41081 OU 50761 OU 50762 OU 50533</p> <p>MAT/MTH41091 OU 50781 OU 50782 OU 50543</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 436		064432 064434 064436 066422 066424 066432 066434 066496 067432 067434 068436 068442 068444 068452 068454 066451 068451 067422 068422 067452 068432 067431 068431	MAT/MTH41012 MAT/MTH41021 MAT/MTH41031 MAT/MTH41042 MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 MAT/MTH41101 MAT/MTH41112 <i>Mathématique CST4</i> MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 MAT/MTH41101 MAT/MTH41112	MAT/MTH40652 ou 40653 OU 40533 ET MAT/MTH40661 ou 40662 ET MAT/MTH40672 ou 40673 OU 40533 ET MAT/MTH40681 ou 40682 ET MAT/MTH40581 ou 40582 OU 40523 ET MAT/MTH40591 ou 40592 OU 40543 ET MAT/MTH40601 ou 40602 ET MAT/MTH40612 ou 40613 MAT/MTH50513 MAT/MTH50523 MAT/MTH50563 MAT/MTH50573 MAT50633 MAT50643

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 436 (suite)			<p>Exclusivement pour les programmes d'études collégiales 145.C0 et 160.A0, les élèves ayant réussi <i>Mathématique : Technico-sciences ou Sciences naturelles de la 4^e secondaire</i> devront réussir les cours suivants pour remplir la condition particulière d'admission <i>Mathématique 436 :</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Mathématique TS4</i> <u>OU</u> <i>Mathématique SN4</i></p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <p style="text-align: center;">MAT/MTH41101 MAT/MTH41112</p>	<p>MAT/MTH50683 MAT/MTH50693</p> <p>Mathématique 416</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>MAT/MTH40581 OU 40582 ou 40523</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>MAT/MTH40591 OU 40592 OU 40543</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>MAT/MTH40601 OU 40602</p> <hr/> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>MAT/MTH40612 OU 40613</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Culture, société et technique de la 5 ^e secondaire (CST5)	063504		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH51502 MAT/MTH51521 MAT/MTH51531 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> MAT/MTH51502 ou 51602 ou 51702 <hr/> ET <hr/> MAT/MTH51521 <hr/> ET MAT/MTH51531 ou 51632 ou 51732 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Technico-sciences de la 5 ^e secondaire (TS5)	064506		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH51602 MAT/MTH51612 MAT/MTH51632 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> MAT/MTH51602 ou 51702 ou 51502 ou 51011 ET MAT/MTH51612 ou 51712 ET MAT/MTH51632 ou 51732 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> Mathématique CST5 MAT/MTH51612 MAT/MTH51632 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique : Sciences naturelles de la 5^e secondaire (SN5)	065506		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> MAT/MTH51702 MAT/MTH51712 MAT/MTH51732 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> MAT/MTH51702 ou 51602 ou 51502 ou 51011 ET MAT/MTH51712 ou 51612 ET MAT/MTH51732 ou 51632 </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 10px;"> Mathématique CST5 MAT/MTH51712 MAT/MTH51732 </div>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 514		064512 064514 064574 066504 066512 066514 066552 066554 066584 068514	MAT/MTH51011 MAT/MTH51021 MAT/MTH51031 MAT/MTH51041 <i>Mathématique CST4</i> OU <i>Mathématique TS4</i> ET MAT/MTH51011 MAT/MTH51041 (VOIR LA NOTE) <i>Mathématique SN4</i> MAT/MTH51011 MAT/MTH51031 MAT/MTH51041 (VOIR LA NOTE)	MAT/MTH50831 ou 50832 ET MAT/MTH50842 ou 50843 ET MAT/MTH50851 ou 50852
NOTE Le contenu relatif aux statistiques et aux probabilités de <i>CST4</i> et <i>TS4</i> correspond à 80 % du contenu de MAT/MTH51021 et 51031 : ainsi, la réussite de MAT/MTH51011 et 51041 permet de compléter la <i>Mathématique 514</i> . Le contenu relatif aux statistiques ne faisant pas partie de <i>SN4</i> , la réussite du cours MAT/MTH51031 est également nécessaire pour compléter la <i>Mathématique 514</i> .				

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 526		066526 068526	<p>MAT/MTH51011 MAT/MTH51021 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091</p> <p><i>Mathématique TS4</i> OU <i>Mathématique SN4</i> ET</p> <p>MAT/MTH51011 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091</p> <p><i>Mathématique CST4</i></p> <p>MAT/MTH41051 MAT/MTH41061 MAT/MTH41071 MAT/MTH41081 MAT/MTH41091 MAT/MTH51011 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 526 (suite)			<p><i>Mathématique 514</i> <i>OU</i> <i>Mathématique CST5</i></p> <hr/> <p>ET</p> <p>MAT/MTH 51051 MAT/MTH 51061 MAT/MTH 51072 MAT/MTH 51082 MAT/MTH 51091</p> <p>MAT/MTH51011 OU 50831 OU 50832</p> <hr/> <p>ET</p> <p>MAT/MTH51021</p> <hr/> <p>ET</p> <p>MAT/MTH51051 OU 50791 OU 50792 OU 50533</p> <hr/> <p>ET</p> <p>MAT/MTH51061 OU [(50771 OU 50772) ET (50781 OU 50782)] OU 50543</p> <hr/> <p>ET</p> <p>MAT/MTH51072 OU 50801 OU 50802 OU 50543</p> <hr/> <p>ET</p> <p>MAT/MTH51082 OU 50812 OU 50813 OU 50553</p> <hr/> <p>ET</p> <p>MAT/MTH51091 OU 50822 OU 50823 OU 50851 OU 50852</p>	

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 536	KF2 5016 Commissions scolaires conventionnées	064532 064534 064536 066522 066528 066532 066536 066538 067532 068536	MAT/MTH51011 MAT/MTH51021 MAT/MTH51051 MAT/MTH51061 MAT/MTH51072 MAT/MTH51082 MAT/MTH51091 MAT/MTH51101 MAT/MTH51112	MAT/MTH41081 OU 50761 OU 50762 <u>ET</u> MAT/MTH50771 OU 50772 <u>ET</u> MAT/MTH50781 OU 50782 <u>ET</u> MAT/MTH50791 OU 50792 <u>ET</u> MAT/MTH50801 OU 50802 <u>ET</u> MAT/MTH50812 OU 50813 <u>ET</u> MAT/MTH50822 OU 50823 MAT/MTH50533 MAT/MTH50543 MAT/MTH50553 MAT/MTH50583 MAT/MTH50593 MAT/MTH50603 MAT/MTH50653 MAT/MTH50663 MAT/MTH50673 MAT/MTH50713 MAT/MTH50743 MAT/MTH50753

PROGRAMME LIÉ À UNE CONDITION PARTICULIÈRE D'ADM.	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Mathématique 536 (suite)			<p><i>Mathématique 526</i> MAT/MTH51101 MAT/MTH51112</p>	<p>MAT/MTH50831 OU 50832 ET MAT/MTH50791 OU 50792 ou 50533 ET MAT/MTH50771 OU 50772 ET MAT/MTH50781 OU 50782 ET MAT/MTH50801 OU 50802 ou 50543 ET MAT/MTH50812 OU 50813 ou 50553 ET MAT/MTH50851 OU 50852 ou 50822 ou 50823</p>

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Arts de la 4 ^e secondaire	168402 168502 169402 169502 170402 170502 172402 172502 169472 Commissions scolaires conventionnées 169572 Commissions scolaires conventionnées 180472 Commissions scolaires conventionnées 180572 Commissions scolaires conventionnées	162424 162524 166414 166424 166434 166514 166524 166534 168414 168424 168514 168524 169434 170434 173434 174514 180434		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Éthique et culture religieuse de la 5^e secondaire	069502 081522 Commissions scolaires conventionnées	069512 072512 073532 073542 073552 074512 076512 077512 079512		

PROGRAMME LIÉ À UNE EXIGENCE DE SANCTION POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES SELON LE RÉGIME J5	FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES		FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES	
	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS	COURS ACTIFS	COURS INACTIFS
Éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire	043502 044522 Commissions scolaires conventionnées	044512 047522 047534 048522 048534		

Annexe III

Exigences en vigueur pour l'obtention du diplôme d'études secondaires

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (Chapitre I-13.3, r.8).

32. Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'élève qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire. Parmi ces unités, il doit y avoir au moins 20 unités de la 5^e secondaire et les unités suivantes :

- 1° 6 unités de langue d'enseignement de la 5^e secondaire;
- 2° 4 unités de langue seconde de la 5^e secondaire;
- 3° 4 unités de mathématique de la 4^e secondaire;
- 4° 4 unités de science et technologie ou 6 d'applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire;
- 5° 4 unités d'histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire;
- 6° 2 unités d'arts de la 4^e secondaire;
- 7° 2 unités d'éthique et culture religieuse ou d'éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment prises en considération les unités obtenues dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle.

Régime pédagogique de la formation générale des adultes (Chapitre I-13.3, r.9)

30. Le ministre décerne le diplôme d'études secondaires à l'adulte qui a accumulé au moins 54 unités de la 4^e ou de la 5^e secondaire, dont au moins 20 unités de la 5^e secondaire, et, parmi ces unités, les unités suivantes :

- 1° 12 unités de langue d'enseignement, dont au moins 6 de la 5^e secondaire;
- 2° 8 unités de langue seconde, dont au moins 4 de la 5^e secondaire;
- 3° 4 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministre dans le domaine de l'univers social;
- 4° 8 unités d'un programme d'études de la 4^e ou de la 5^e secondaire établi par le ministre dans le domaine de la mathématique, de la science et de la technologie, dont 4 unités en mathématique.

Le nombre d'unités de langue d'enseignement et de langue seconde ne peut excéder 36 unités.

Pour l'obtention d'un tel diplôme sont notamment pris en considération les unités obtenues en 4^e et en 5^e secondaire, parmi les matières à option des programmes de formation générale ou dans le cadre d'un programme d'études menant à un diplôme d'études professionnelles ou d'un programme d'études menant à une attestation de spécialisation professionnelle, ainsi que les acquis équivalents reconnus conformément à l'article 250 de la Loi sur l'instruction publique (Chapitre I-13.3).

Le titulaire d'un diplôme d'études professionnelles ou d'une attestation de spécialisation professionnelle qui a accumulé les unités de la 4^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique est, aux fins du présent article, réputé avoir obtenu les unités prévues aux paragraphes 3° et 4° du premier alinéa.

L'adulte doit de plus avoir obtenu les unités d'au moins 1 cours de la 4^e ou de la 5^e secondaire dispensé par un centre d'éducation des adultes.

*Éducation
et Enseignement
supérieur*

Québec 